

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

BUDGET DE L'ETAT
EXERCICE 1986

oooooooooooo

TOME I

Loi 015/86 du 23 Juin 1986

Portant modification de la loi de Finances 1986

II O I DE FINANCES MODIFICATIVE PORTANT REMANIEMENT
DU BUDGET DE L'ETAT POUR 1986

EXPOSE DES MOTIFS

La chute brutale et continue, amorcée fin 1985, du prix du baril de pétrole et du taux de change du dollar, et les perspectives plutôt sombres du marché pétrolier, ne permettent pas d'envisager la réalisation des prévisions de recettes inscrites dans la Loi de Finances initiale pour 1986.

Dès lors, une révision en baisse du Budget 1986 est nécessaire pour ajuster le niveau des dépenses à celui des recettes réellement réalisables. Cette opération répond d'ailleurs à une décision de la Direction Politique.

Le Budget général de l'Etat pour 1986 qui avait été arrêté à 417.422.780.000 F. CFA dont 304.800.000.000 F. CFA pour le budget de fonctionnement et 112.622.780.000 F. CFA pour le budget d'investissement a été ramené à 253.443.830.000 F. CFA (- 39,28 %) dont 186.360.000.000 F. CFA pour le budget de fonctionnement (- 39,65 %) et 67.083.830.000 F. CFA pour le budget d'investissement (- 40,43 %).

Les deux budgets se présentent comme suit :

- a) - recettes du budget de fonctionnement 192.400.000.000 F.CFA
déduire la contribution au budget d'investissement - 6.040.000.000 F.CFA

Budget réel 186.360.000.000 F.CFA

- b) - budget d'investissement :

contribution du budget de fonctionnement 6.040.000.000 F.CFA
autres ressources + 61.043.830.000 F.CFA

Total 67.083.830.000 F.CFA

186.360.000.000 F.CFA

+ 67.083.830.000 F.CFA

TOTAL GENERAL 253.443.830.000 F.CFA.

DES RESSOURCES

Les ressources révisées se limitent à 192.400.000.000 Francs et se répartissent comme suit :

1°- Les impôts et taxes intérieurs pour 57.440.000.000 francs soit -7.360.000.000 francs. Le marasme économique dû au ralentissement marqué des transactions et à la baisse corrélative des revenus justifient cette réduction relativement importante des prévisions - (-11,35 %).

2°- Les droits et taxes en douanes pour 48.000.000.000 francs soit -8.900.000.000 (-15,64 %); la régression des importations liées principalement à l'importante réduction des investissements peut expliquer ce rétrécissement des revenus douaniers.

3°- Les recettes pétrolières comprenant : Les redevances pétrolières pour 31.000.000.000 francs c'est-à-dire - 46.843.000.000 francs calculées sur une production de 5.700.000 tonnes, un prix moyen du baril sur l'année de 13 \$ et un dollar moyen sur l'année à 340 F. CFA.

Il convient de noter qu'à 18 \$ le baril, l'impôt sur le bénéfice des sociétés pétrolières disparaît. La prévision de 32.500.000.000 F maintenue sur cette ligne représente en fait le reliquat dû au titre de l'exercice 1985.

4°- Ressources du domaine et des Services = 2 Milliards de francs soit -800.000.000 (-28,57 %).

5°- La ligne "recette en capital " pour 21.460.000.000 francs représente la différence entre les recettes certaines et les dépenses incompressibles.

Globalement, les recettes révisées du budget de fonctionnement diminuent donc de 138.900 millions F (-41,92 %) sur les prévisions initiales.

A la demande de l'Assemblée Nationale Populaire, il a été inséré à l'article 4 de la loi modificative des dispositions tendant à accroître le recouvrement des recettes hors pétrole pour un montant de douze milliards quatre cent millions (12.400.000.000) de **francs** CFA..

DES CHARGES

Les charges du budget de fonctionnement remanié pour 1986 sont ramenées à 192.400.000.000 Francs soit - 138.900.000.000 Francs et comprennent :

1° - La dette publique pour 50 Milliards de F. CFA se décomposant comme suit :

- Capital multilatéral Etat	7,10
- Capital multilatéral réalignement A.T.C.	0,90
- Intérêt multilatéral Etat	4,50
- Intérêts Club de Londres	9,40
- Intérêts Club de Brazzaville	1,80
- Intérêt multilatéral	3,90
	27,60
- Dette intérieure et viagère	6,10
- Assurances et commissions	2,00
- Mise en jeu d'avals	0,70
- Provisions pour nouveaux tirages	8,30
- Réduction arriérés B. I.	4,00
- Arriéré dette-infrastructure 1985	1,30
	50,00 Milliards F.

Les crédits annulés se montent à 109.100 Millions de Francs. Ce montant devra être négocié pour le rééchelonnement de son paiement.

2° - La rémunération du personnel pour 78.300.000.000 Francs, soit + 2.600.000.000 F.

Dans l'ensemble, il s'avère que les charges du personnel sont encore imparfaitement maîtrisées tant en ce qui concerne les effectifs que les rémunérations. Après l'opération du recensement et afin de parvenir en 1988 à une véritable maîtrise des dépenses de personnel, il est nécessaire de réviser profondément les méthodes de présentation et de prévision budgétaire en la matière et de mettre en oeuvre un fichier solde-fonction publique utilisant toutes les possibilités de l'informatique moderne.

En attendant, un certain nombre de mesures sont prévues qui devraient permettre de maîtriser les dépenses de personnel pendant la durée de la crise, sans baisse du revenu nominal, et de rester strictement dans la limite retenue de 78.300.000.000 Francs.

3°- Les dépenses de matériel sont réduites de 5.970.551.400 Francs (-46,75 %) et ramenées à 6.800.000.000 Francs. Les abattements portent principalement sur les transports des personnels à l'extérieur, les indemnités de déplacement et les frais de réception.

4°- Les charges communes sont augmentées de 721.263.000 Francs (+ 8,02 %) après abattement de 5.582.000.000 Francs sur le personnel et de 4.576 Millions de Francs sur le matériel mais augmentant de 3 Milliards de Francs pour l'apurement de la dette flottante. Elles sont donc évaluées à 9.704.000.000 de francs.

5°- Les transferts sont ramenés de 48.246.711.600 francs à 41.556.000.000 francs soit -6.690.711.600 francs (-13,86 %). Les réductions portent essentiellement sur des transferts à caractère de subvention de fonctionnement des établissements publics, des collectivités et autres organismes et institutions.

6°- La contribution à l'investissement passe de 26.500 Millions à 6.040 Millions soit - 20.460 Millions de francs (-77,20%). Le crédit maintenu contribuera au paiement des arriérés du Budget d'investissement.

Globalement, la réduction des dépenses de fonctionnement qui atteint 138.900 Millions de francs représente (- 41,92 %) du Budget initial.

B/- BUDGET D'INVESTISSEMENT

De 112.622.780.000 francs, le Budget d'investissement pour 1986 est ramené à 67.083.830.000 francs après abattement de 45.538.950.000 francs (- 40,43 %). Pour arriver à ce résultat, il a fallu se résoudre à l'arrêt d'un certain nombre de projets routiers et de projets de construction ainsi qu'au ralentissement d'autres travaux routiers et aussi de construction. Un renforcement de la ligne "entretien routier" a été cependant prévu.

*

* *

La présente Loi prend en compte le changement de structure du Gouvernement intervenu pendant le vote de la Loi de Finances initiale par Décret n° 85/1423 du 7 Décembre 1985. Deux (2) tableaux font ressortir les annulations de crédits touchant les Ministères disparus et les crédits additionnels transférés sur les Ministères restructurés.

8

Ainsi, la Loi de Finances modificative reflète l'organisation actuelle du Gouvernement conformément aux prescriptions de la Loi organique sur le régime financier. Enfin, les dispositions du Décret d'Avance n° 86/444 du 31 Mars 1986 sont incorporées dans la Loi modificative et régularisées ipso facto, conformément à l'article 71 de la même Loi organique.

L'Assemblée Nationale Populaire a délibéré et adopté ;
Le Président du Comité Central du Parti Congolais du Travail, Président de la République, Chef du
Gouvernement, promulgue la Loi de Finances modificative dont la teneur suit :

Article 1er. - La Loi de Finances n° 030/85 du 30 Décembre 1985 pour l'année 1986 est modifiée conformément aux dispositions ci-après :

BUDGET DE L'ETAT :

Article 2. - Le Budget Général de l'Etat, est réduit de CENT SOIXANTE TROIS MILLIARDS NEUF CENT SOIXANTE DIX HUIT MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE MILLE (163.978.950.000) Francs CFA et arrêté tant en recettes qu'en dépenses à la somme de : DEUX CENT CINQUANTE TROIS MILLIARDS QUATRE CENT QUARANTE TROIS MILLIONS HUIT CENT TRENTE MILLE (253.443.830.000) Francs CFA, répartie comme suit :

- Budget de fonctionnement	=	186.360.000.000 F.
- Budget d'investissement	=	+ 67.083.830.000 F.
Total :		253.443.830.000 F.

La Structure des deux Budgets est la suivante :

a) - recettes du Budget de fonctionnement	=	192.400.000.000 F.
- reversement au Budget d'investissement	=	- 6.040.000.000 F.

BUDGET NEEL 186.360.000.000 F.

b) - Budget d'investissement		
Contribution du Budget de fonctionnement		6.040.000.000 F.
Autres ressources		+ 61.043.830.000 F.
		67.083.830.000 F.

A/- BUDGET DE FONCTIONNEMENT

I/- RESSOURCES :

Article 3. - Les ressources du Budget de Fonctionnement de l'Etat sont réduites de 138.900.000.000 F/CFA et arrêtées à CENT QUATRE VINGT DOUZE MILLIARDS QUATRE CENT MILLIONS (192.400.000.000) de francs CFA, répartis comme suit et détaillés à l'annexe A constituée par l'état détaillé des recettes :

TITRE I -- RECETTES FISCALES

	Prévisions initiales	Prévisions modifiées	Réductions
<u>GROUPE 011</u> - Impôts et Taxes intérieurs	64.800.000.000 F.	57.440.000.000 F.	- 7.360.000.000 F.
- Impôts sur les Stés Pétrolières	85.957.000.000 F.	32.500.000.000 F.	- 53.457.000.000 F.
Sous-Total	150.757.000.000 F.	89.940.000.000 F.	- 60.817.000.000 F.
<u>GROUPE 012</u> - Droits et Taxes en Douanes	55.900.000.000 F.	48.000.000.000 F.	- 8.900.000.000 F.
Total du Titre I	207.657.000.000 F.	137.940.000.000 F.	- 69.717.000.000 F.

TITRE 2 : RECETTES DES DOMAINES ET DES SERVICES :

<u>GROUPE 021</u>	: Revenus du Domaine	485.000.000	:	185.000.000	:	-	300.000.000
	Redevances pétrolières.....	77.843.000.000	:	31.000.000.000	:	-	46.843.000.000
	Sous-total.....	78.328.000.000	:	31.185.000.000	:	-	47.143.000.000
<u>GROUPE 022</u>	: Recettes des Services	2.315.000.000	:	1.815.000.000	:	-	500.000.000
<u>GROUPE 023</u>	: Recettes Eventuelles	-	:	-	:	-	-
	Total du Titre 2....	80.643.000.000	:	33.000.000.000	:	-	47.643.000.000
<u>TITRE 3 : TRANSFERTS</u>							
<u>GROUPE 031</u>	: Règlements des organismes divers	-	:	-	:	-	-
<u>GROUPE 032</u>	: Ressources en capital.....	43.000.000.000	:	21.460.000.000	:	-	21.540.000.000
	Total 3.....	43.000.000.000	:	21.460.000.000	:	-	21.540.000.000
	Total Général des Recettes..	331.300.000.000	:	192.400.000.000	:	-	138.900.000.000
	Dont recettes pétrolières....		:	63.500.000.000	:		soit 33 %

Article 4.- Le recouvrement des recettes ordinaires (hors pétrole) sera amélioré par :

- 1- La reprise du recouvrement de la taxe locative due par CORAF pour 7.400.000.000 francs CFA.
- 2- La réduction de certaines exonérations fiscales et l'amélioration de l'assiette et du recouvrement des impôts pour un montant de 1.500.000.000 francs CFA.
- 3- La création ou l'accroissement de certaines taxes en douanes pour un montant de 3.500.000.000 francs CFA./-

2 CHARGES

Article 5.-Le montant des dépenses du budget de fonctionnement de l'Etat est diminué de CENT TRENTE HUIT MILLIARDS NEUF CENTS MILLIONS (138.900.000.000) de francs CFA et arrêté à la somme de CENT QUATRE VINGT DOUZE MILLIARDS QUATRE CENTS MILLIONS (192.400.000.000) de francs CFA détaillée à l'annexe B constituée par l'état détaillé des dépenses:

TITRE 1er.-DETTE PUBLIQUE

Chapitre 153-90

	: <u>CREDITS ALLOUES INITIAUX</u>	: <u>CREDITS ANNULES</u>	: <u>CREDITS DEFINITIFS</u>
- Dette extérieure(charges des emprunts).....	: 152.927.021.458 F	: - 108.827.021.458 F	: 44.100.000.000 F

Chapitre 153-91

- Dette intérieure.....	: 6.142.978.542 F	: - 272.978.542 F	: 5.870.000.000 F
-------------------------	-------------------	-------------------	-------------------

Chapitre 153-92

- Dette Viagère.....	: 30.000.000 F	: -	: 30.000.000 F
Total.....	: 159.100.000.000 F	: - 109.100.000.000 F	: 50.000.000.000 F

.../...

Article 6.- : Les Crédits des Ministères supprimés en application du décret n° 85/1423 du 07 Décembre 1985 portant nomination des Membres du nouveau Gouvernement sont rattachés aux Ministères correspondants nouvellement créés comme ci-après :

Ministères Supprimés

Ministères restructurés reprenant les crédits des
Ministères supprimés.-

<u>Section 241</u> Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	)	Section 241.....Ministère du Développement Rural
<u>Section 250</u> Pisciculture	)	)
<u>Section 254</u> Ministère de l'Equipement Rural et de l'Action Coopérative	)	)
<u>Section 245</u> Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat	)	Section 245.... Ministère de l'Industrie et de la
<u>Section 250</u> Pêche	)	Pêche (sauf les crédits de l'Artisanat qui sont trans-
	)	ferés au Ministère du Commerce et des Petites et
	)	Moyennes Entreprises).
<u>Section 248</u> Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique...	)	Section 246.... Ministère des Mines et de l'Energie
	)	(sauf les crédits de l'Hydraulique qui vont au Déve-
	)	loppement Rural).
<u>Section 249</u>Ministère des Petites et Moyennes Entreprises	)	Section 251.... Ministère du Commerce, des Petites
	)	et Moyennes Entreprises et de l'Artisanat.
<u>Section 264</u> Ministère de la Jeunesse et des Sports	)	Section 247..... Ministère du Tourisme, des Sports
	)	et des Loisirs (sauf les crédits de la Jeunesse qui
	)	sont transférés au Parti Congolais du Travail).
	)	)

TABLEAU DES CREDITS ANNULES EN APPLICATION DU DECRET N°85/1423
DU 07 DECEMBRE 1985, PORTANT RESTRUCTURATION DU GOUVERNEMENT -

- 5 -

Crédits annulés (en FRANCS/CFA)

SECTION	MINISTERES SUPPRIMES	PERSONNEL (en -)	MATERIEL (en -)	TRANSFERTS (en -)	
241	- Agriculture et Elevage	1.468.948.000 F	82.194.400	Section 341	775.449.000
245	- Industrie et Artisanat	243.269.000	35.000.000	-	-
246	- Mines et Hydrocarbures	-	-	Section 346	7.000.000
247	- Tourisme, Loisirs et Environnement	320.469.000	39.053.000	347	33.000.000
248	- Energie et Hydraulique	183.373.000	25.000.000	348	3.000.000
249	- Petites et Moyennes Entreprises	113.336.000	25.000.000	349	78.800.000
250	- Pêche et Pisciculture	257.457.000	34.000.000	350	44.000.000
251	- Commerce et Consommation	559.421.000	51.941.000	351	165.000.000
254	- Equipement Rural et Action Coopérative ...	560.836.000	30.000.000	354	152.500.000
264	- Jeunesse et Sports	2.073.476.000	25.000.000	364	719.200.000
		5.780.585.000 F	347.188.400 F	1.977.949.000 F	

II TABLEAU DES CREDITS ADDITIONNELS RESULTANT

- 6 -

1° du décret n°85/1423 du 7 Décembre 1985 restructurant le Gouvernement de la République Populaire du Congo

2° du décret d'avance n°86/444 du 31 Mars 1986

MINISTRES	PERSONNEL (en +)	MATERIEL (en +)	TRANSFERT (en +)
- Parti Congolais du Travail.....	274.132.000 F		
- Présidence de la République.....	-	1.000.000.000 F	
- Affaires Etrangères et Coopération.....	-	-	331 100.000.000 F
- Développement Rural.....	2.151.500.000 F	-	
- Economie Forestière.....	-	1.181.623	
- Travaux-Publics, Construction, Urbanisme, Habitat et Environnement.....	57.370.000 F		
- Transports et Aviation Civile.....	-	3.499.400	
- Industrie et Pêche.....	379.010.000 F	6.000 F	
- Mines et Energie.....	183.373.000 F		
- Tourisme, Sports et Loisirs.....	2.062.443.000 F		347 300.000.000
- Commerce, Petites et Moyennes Entreprises, Artisanat.....	672.757.000 F		
- Finances et Budget.....	1.593.000.000 F	11.293.746	353 6.271.000.000
- Enseignement Fondamental et Alphabétisation.....	707.000.000 F		361 125.107.500
- Santé et Affaires Sociales.....			371 135.000.000
- Travail, Emploi, Réfonction Publique et Prévoyance Sociale.....	300.000.000 F		
	8.380.585.000 F	1.015.980.769 F	6.931.107.500 F

ARTICLE 7. - Les crédits ouverts par le décret d'avance n°86/444 du 31 Mars 1986 sont régularisés par incorporation dans la présente Loi de Finances modificative.

ARTICLE 8. - Les charges de fonctionnement des administrations sont modifiées et réparties comme ci-après:

TITRE 2. Charges de fonctionnement. (en francs CFA)

<u>GROUPE 1 POUVOIRS PUBLICS</u>	CREDITS ALLOUES (1)	
on 211 - <u>Parti Congolais du Travail:</u>		
tre 10 - Personnel.....	1.821.766.000 F.	(1) après décret de restructuration des Ministères: décret d'avance et abattements en application du programme d'ajustement structurel
20 - Matériel.....	Voir Transferts	
on 311 - Transferts.....	3.144.000.000 F.	
TOTAL P.C.T.....	4.965.766.000 F.	
on 212 - <u>Assemblée Nationale Populaire</u>		
tre 10 - Personnel.....	206.728.000	
20 - Matériel.....	Voir Transferts	
on 312 - Transferts.....	570.000.000	
TOTAL ASSEMBLEE NATIONALE POPULAIRE.....	776.728.000 F.	

SECTION 213 : Présidence de la République

Chapitre 10 : Personnel.....	1.411.214.000.- F
20 : Matériel.....	2.748.067.000.-
Sous-Total:.....	4.159.281.000.-

<u>SECTION 313 : Transferts.....</u>	3.500.000.-
TOTAL PRESIDENCE:.....	4.162.781.000.-

SECTION 215 : Conseil Constitutionnel

Chapitre 10 : Personnel.....	16.869.000.-
20 : Matériel.....	voir Transferts

<u>SECTION 315 : Transferts.....</u>	80.000.000.-
TOTAL:.....	96.869.000.-

MOYENS DES SERVICES

GROUPE 2 : Action Administrative Générale

SECTION 220 : Premier Ministre

Chapitre 10 : Personnel.....	450.361.000.-
20 : Matériel.....	514.786.000.-
1° Sous-Total:.....	965.147.000.-

<u>SECTION 320 : Transferts.....</u>	201.000.000.-
2° Sous-Total:.....	1.166.147.000.-
Charges Récurrentes.....	1.000.000.000.-
TOTAL:.....	2.166.147.000.-

SECTION 221 : Défense Nationale (rattachée à la Présidence de la République)

Chapitre 10 : Personnel.....	18.601.149.000.-
20 : Matériel.....	voir transferts

<u>SECTION 321 : Transferts.....</u>	12.295.000.000.-
TOTAL:.....	30.896.149.000.F

SECTION 231 : Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération;

Chapitre 10 : Personnel	3.142.870.000 F
20 : Matériel	512.335.000

Sous-Total :	3.655.205.000
--------------------	---------------

<u>SECTION 331 : Transferts</u>	270.000.000
---------------------------------------	-------------

TOTAL :	3.925.205.000
---------------	---------------

SECTION 232 : Ministère de la Justice :

Chapitre 10 : Personnel	1.264.030.000
20 : Matériel	49.027.000

Sous-Total	1.313.057.000
------------------	---------------

<u>SECTION 332 : Transferts</u>	123.500.000
TOTAL :	1.436.557.000

SECTION 233 : Ministère de l'Information et des Postes et Télécommunications :

Chapitre 10 : Personnel	1.853.206.000
20 : Matériel	156.887.000

Sous-Total :	2.010.093.000
--------------------	---------------

<u>SECTION 333 : Transferts</u>	100.000.000
---------------------------------------	-------------

TOTAL :	2.110.093.000
---------------	---------------

SECTION 234 : Ministère de l'Administration du Territoire et du Pouvoir Populaire :

Chapitre 10 : Personnel	1.579.519.000
20 : Matériel	98.054.000

Sous-Total :	1.677.573.000
--------------------	---------------

<u>SECTION 334 : Transferts</u>	965.360.000
TOTAL :	2.642.933.000 F

GROUPE 3 : Action Economique

SECTION 241 : Ministère du Développement Rural :

Chapitre 10 : Personnel	2.151.500.000 F
20 : Matériel	63.120.000
Sous-Total	2.214.620.000
<u>Section 341 : Transferts</u>	352.000.000
TOTAL	2.566.620.000
<u>Section 242 : Ministère de l'Economie Forestière</u>	
Chapitre 10 : Personnel	553.926.000
20 : Matériel	14.708.000
Sous-Total	568.634.000
<u>Section 342 : Transferts</u>	216.500.000
TOTAL	785.134.000
<u>Section 243 : Ministère des Travaux Publics, de la Construction, de l'Urbanisme, de l'habitat et de l'Environnement :</u>	
Chapitre 10 : Personnel	492.885.000
20 : Matériel	36.152.000
Sous-Total	529.037.000
<u>Section 343 : Transferts</u>	2.467.000.000
TOTAL	2.996.037.000
<u>Section 244 : Ministère des Transports et de l'Aviation Civile</u>	
Chapitre 10 : Personnel	133.400.000
20 : Matériel	29.416.000
Sous-Total	162.816.000
<u>Section 344 : Transferts</u>	215.000.000
TOTAL	377.816.000 F

<u>Section 245</u> : Ministère de l'Industrie et de la Pêche		:	:
(Ex-Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat)		:	:
Chapitre 10	: Personnel	:	379.010.000 F
20	: Matériel	:	23.754.000
	Sous-Total	:	402.764.000
<u>Section 345</u> : Transferts		:	110.500.000
	TOTAL	:	513.264.000
<u>Section 246</u> : Ministère des Mines et de l'Energie		:	:
(Ex-Ministère des Mines et des Hydrocarbures)		:	:
Chapitre 10	: Personnel	:	503.975.000
20	: Matériel	:	28.820.000
	Sous-Total	:	532.795.000
<u>Section 316</u> : Transferts		:	5.000.000
	TOTAL	:	537.795.000
<u>Section 247</u> : Ministère du Tourisme, des Sports et des Loisirs		:	:
Chapitre 10	: Personnel	:	2.062.443.000
20	: Matériel	:	27.285.000
	Sous-Total	:	2.089.728.000
<u>Section 347</u> : Transferts		:	637.900.000
	TOTAL	:	2.727.628.000
<u>Section 251</u> : Ministère du Commerce, des Petites et Moyennes Entreprises		:	:
et de l'Artisanat		:	:
Chapitre 10	: Personnel	:	672.757.000
20	: Matériel	:	39.683.000
	Sous-Total	:	712.440.000
<u>Section 351</u> : Transferts		:	158.000.000
	TOTAL	:	870.440.000 F

<u>Section 252 : Ministère du Plan et de l'Economie</u>		
Chapitre 10 : Personnel		802.245.000 F
20 : Matériel		54.862.000
Sous-Total		857.107.000
<u>Section 352 : Transferts</u>		1.756.000.000
TOTAL		2.613.107.000
<u>Section 253 : Ministère des Finances et du Budget</u>		
Chapitre 10 : Personnel		5.160.160.000
20 : Matériel		966.632.000
Sous-Total		6.126.792.000
<u>Section 353 : Transferts (hors contribution à l'investissement)</u>		3.488.000.000
Sous-TOTAL		9.614.792.000
<u>Contribution à l'investissement</u>		6.040.000.000
TOTAL		15.654.792.000
<u>Section 280 : Charges Communes</u>		9.704.000.000
TOTAL GENERAL FINANCES ET BUDGET		25.358.792.000
<u>GROUPE 4.- : Action Culturelle et Educative</u>		
<u>Section 261 : Ministère de l'Enseignement Fondamental et de l'Alphabétisation</u>		
Chapitre 10 : Personnel		20.587.010.000
20 : Matériel		289.261.000
Sous-Total		20.876.271.000
<u>Section 361 : Transferts</u>		780.500.000
TOTAL		21.656.771.000
<u>Section 262 : Ministère de l'Enseignement Secondaire et Supérieur :</u>		
Chapitre 10 : Personnel		4.993.983.000
20 : Matériel		239.743.000
Sous-Total :		5.233.726.000 F

<u>SECTION 362</u> : Transferts		11.800.700.000 F
TOTAL :		17.034.426.000 F
<u>SECTION 263</u> : <u>Ministère de la Culture et des Arts</u> :		
Chapitre 10 :	Personnel	352.480.000
20 :	Matériel	14.953.000
Sous-Total :		367.433.000
<u>SECTION 363</u> : Transferts		85.040.000
TOTAL :		452.473.000
<u>SECTION 265</u> : <u>Ministère de la Recherche Scientifique</u>		
Chapitre 10 :	Personnel	572.134.000
20 :	Matériel	19.611.000
Sous-Total :		591.745.000
<u>SECTION 365</u> : Transferts		135.000.000
TOTAL :		726.745.000
<u>GROUPE 5.-</u> : <u>Action Sanitaire et Sociale</u>		
<u>SECTION 271</u> : <u>Ministère de la Santé et des Affaires Sociales</u>		
Chapitre 10 :	Personnel	7.468.682.000
20 :	Matériel	784.436.000
Sous-Total :		8.253.118.000
<u>SECTION 371</u> : Transferts		546.500.000
TOTAL :		8.799.618.000
<u>SECTION 272</u> : <u>Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale :</u>		
Chapitre 10 :	Personnel	1.065.698.000
20 :	Matériel	88.408.000
Sous-Total		1.154.106.000
<u>SECTION 372</u> : Transferts		50.000.000
TOTAL :		1.204.106.000 F

REMANIEMENT DU BUDGET 1986
TABLEAU RECAPITULATIF DES RECETTES

- 14 -

NATURE DES RECETTES	PREVISIONS INITIALES	% (1)	PREVISIONS REMANIEES	% (1)	VARIATIONS
<u>TITRE I - RECETTES FISCALES</u>					
<u>OUPE 011</u> - Impôts et Taxes intérieurs	64.800.000.000 F	19,55%	57.440.000.000 F	29,85%	- 7.360.000.000
- Impôts sur les Sociétés pétrolières.....	85.957.000.000	25,94	32.500.000.000	16,89	- 53.457.000.000
<u>OUPE 012</u> - Droits et Taxes en Douanes	56.900.000.000	17,17	48.000.000.000	24,95	- 8.900.000.000
TOTAL TITRE I	207.657.000.000	62,67	137.940.000.000	71,69	- 69.717.000.000
<u>TITRE II - RECETTES DES DOMAINES ET DES SERVICES</u>					
<u>OUPE 021</u> - Revenus du Domaine	485.000.000	0,16	185.000.000	0,10	- 300.000.000
- Redevances Pétrolières	77.843.000.000	23,49	31.000.000.000	16,11	- 46.843.000.000
<u>OUPE 022</u> - Recettes des Services	2.315.000.000	0,70	1.815.000.000	0,94	- 500.000.000
TOTAL TITRE II	80.643.000.000	24,35	33.000.000.000	17,15	- 47.643.000.000
<u>TITRE III - TRANSFERTS</u>					
<u>OUPE 031</u> - Règlements des Organismes divers	43.000.000.000	12,98	21.460.000.000	11,16	- 21.540.000.000
<u>OUPE 032</u> - Ressources en Capital	43.000.000.000	12,98	21.460.000.000	11,16	- 21.540.000.000
TOTAL TITRE III					
TOTAL GENERAL DES RECETTES	331.300.000.000 F	100,00 %	192.400.000.000 F	100,00 %	-138.900.000.000

(1) : par rapport au total budget

// **TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPENSES DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT REMANIE POUR 1986**
(EN FRANCS C.F.A.)

D E P E N S E S	CREDITS ALLOUES INITIAUX	POURCENTAGES DU BUDGET	CREDITS DU BUDGET MODIFIE	POURCENTAGE DU NOUVEAU BUDGET
- Dette Publique	159.100.000.000	48,02	50.000.000.000	25,99
- Personnel	75.700.000.000	22,85	78.300.000.000	40,70
- Matériel	12.770.551.400	3,85	6.800.000.000	3,53
- Charges Communes	8.982.737.000	2,72	9.704.000.000	5,04
- Transferts hors contribution à l'investissement.....	48.246.711.600	14,56	41.556.000.000	21,60
- Contribution au Budget d'Investissement	26.500.000.000	8,00	6.040.000.000	3,14
TOTAL DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT	331.300.000.000	100 %	192.400.000.000	100 %

B/ - BUDGET D'INVESTISSEMENT

- 16 -

I - RESSOURCES

Article 9. - Les ressources du Budget d'investissement pour 1986 sont réduites de QUARANTE CINQ MILLIARDS CINQ CENT TRENTE HUIT MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE MILLE FRANCS CFA (45.538.950.000 F/CFA) et arrêtées à la somme de: SOIXANTE SEPT MILLIARDS QUATRE VINGT TROIS MILLIONS HUIT CENT TRENTE MILLE FRANCS CFA (67.083.830.000 F/CFA) détaillée comme suit:

<u>A. Ressources Propres :</u>		(Partie valeur locative CORAF	1.440.000.000 F.
a) - Transfert du Budget de fonctionnement.....=	6.040.000.000 F.	)Partie reports 1985.....	2.120.700.000 F.
		(Reports 1985.....	2.479.300.000 F.
b) - Taxe spéciale sur les carburants.....=	200.000.000 F.		
c) - Produit du portefeuille de l'Etat.....=	2.500.000.000 F.		
d) - Taxe touristique.....=	100.000.000 F.		
e) - Provision ROMO.....=	2.600.000.000 F.		
f) - Intérêts provision ROMO.....=	340.000.000 F.		
			11.780.000.000 F/CFA
<u>D. Emprunts Internes :</u>			
a) - Bons d'Equipement.....=	2.017.900.000 F.		
b) - Avances de la Banque des Etats d'Afrique Centrale=	6.000.000.000 F.		
			8.017.900.000 F/CFA
<u>C. Emprunts Extérieurs :</u>			
a) - Emprunts affectés.....=	27.101.500.000 F.		
b) - Report Emprunts 1985.....=	1.820.600.000 F.		
			28.922.100.000 F/CFA
<u>D. Emprunts avalisés ou rétrocédés</u>			
<u>aux Entreprises:</u>		16.280.000.000 F.	
			16.280.000.000 F/CFA
<u>E. D O N S :</u>=			2.083.830.000 F/CFA

TOTAL GENERAL:.....=			67.083.830.000 F/CFA

Article 10. - Les crédits de paiement accordés au Ministre du Plan et de l'Economie pour 1986 sont réduits de QUARANTE CINQ MILLIARDS CINQ CENT TRENTE HUIT MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE MILLE FRANCS (45.538.950.000 F) et arrêtés à SOIXANTE SEPT MILLIARDS QUATRE VINGT TROIS MILLIONS HUIT CENT TRENTE MILLE FRANCS (67.083.830.000 F) couverts:

.../...

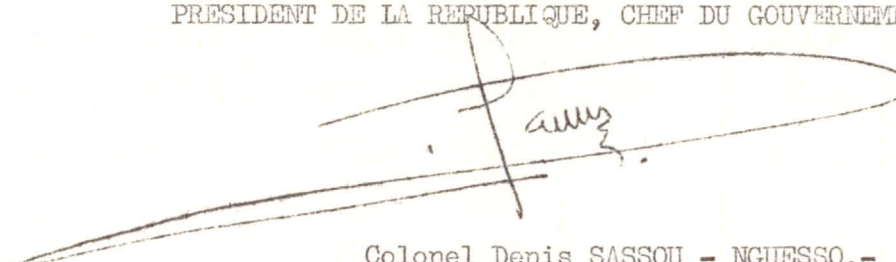
- a) pour SIX MILLIARDS QUARANTE MILLIONS de Francs (6.040.000.000 F. CFA) par la contribution du Budget de fonctionnement ;
- b) pour TREIZE MILLIARDS SEPT CENT CINQUANTE SEPT MILLIONS NEUF CENT MILLE Francs (13.757.900.000 F. CFA) par des ressources propres et par des emprunts internes ;
- c) pour QUARANTE CINQ MILLIARDS DEUX CENT DEUX MILLIONS CENT MILLE Francs (45.202.100.000 F. CFA) par des emprunts externes, avalisés ou rétrocédés ;
- d) pour DEUX MILLIARDS QUATRE VINGT TROIS MILLIONS HUIT CENT TRENTE MILLE Francs (2.083.830.000 F. CFA) par des dons.

Les crédits de paiement sont répartis par Ministères et par projets conformément aux tableaux joints en annexe.

ARTICLE 11. - La présente Loi sera publiée au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et exécutée comme Loi de l'Etat./-

Fait à Brazzaville, le 23 JUIN 1986

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT,



Colonel Denis SASSOU - NGUESSO.

TABLEAU RECAPITULATIF

- 18 -

(en Millions de F. CFA)

M I N I S T E R E S	BUDGET REAJUSTE			REPORTS 1 9 8 5			Total Budget Réajusté à la charge de l'Etat	Budget à la charge des Entreprises (Emprunts avalisés ou retro-cédés)	Total Budget autorisé
	Moyens librement affectables	Emprunts	Total	Moyens librement affectables	Emprunts	Total			
Ministère des Relations et Organisations de masse	244	-	244	28,2	-	28,2	272,2	-	272,2
Présidence-Prémière-ANP-Conseil Constitutionnel ..	45	-	45	-	-	-	45	-	45
Armée Nationale et Sécurité	1.632,9	1.993	3.625,9	-	200	200	3.825,9	-	3.825,9
Affaires Etrangères et Coopération	-	-	-	50	-	50	50	-	50
Justice	-	-	-	5	-	5	5	-	5
Information - ONPT	-	700,4	700,4	-	-	-	700,4	4.000	4.700,4
Administration du Territoire et Pouvoir Populaire..	540	-	540	-	-	-	540	900	1.440
Développement Rural	2.598,6	3.233,5	6.832,1	173	-	173	7.005,1	3.630	10.635,1
Économie Forestière	1.260	119	1.379	80	-	80	1.459	-	1.459
Travaux Publics, Construction, Urbanisme, Habitat									
Environnement	2.403	7.052,1	9.455,1	360,1	355,3	715,4	10.170,5	-	10.170,5
Transport et Aviation Civile	420,3	619,9	1.040,2	400	609,8	1.009,8	2.050	1.000	3.050
Eau et Énergie	1.669,8	6.339	8.008,8	149	33,5	182,5	8.191,3	5.550	13.741,3
Agriculture et Pêche	2.007	1.353,2	3.360,2	252	387	639	3.999,2	1.200	5.199,2
Industrie Petites et Moyennes Entreprises et Artisa-									
.....	27	30	57	200	-	200	257	-	257
Finances et Budget	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Enseignement Fondamental et Alphabétisation	180	305	485	108,00	-	108,00	593	-	593
Enseignement Secondaire et Supérieur	-	-	-	338,9	-	338,9	338,9	-	338,9

INTITULE DU PROJET	MONTANT	ORGANISMES
I - <u>Développement Rural</u> ..		
- Ferme Mantsoumba	125	F A C
- O P M A	75	F A C
2 - <u>Economie Forestière</u>		
- Recherche Eucalyptus (UAIC)	40	F A C
- Centre Pilote d'Afforestation Limba (CPAL)	100	F A D
- Développement Sud-Congo	15	P N U D
3 - <u>T.P. Construction</u>		
- Etudes Zanaga- Lékana	100	F A C
- Route Kinkala-Boko	135	F E D
4 - <u>Transport et Aviation Civile</u>		
- Etude extension Port-Pointe-Noire.....	105,15	F A C
- Réalignement C F C O	34,4	C C E
- Révision plan Directeur Port de Brazzaville.....	45	F A C
5 - <u>Mines et Energie</u>		
- Fer Haut Ivindo	250	F E D
- Hydraulique Rurale	600	F A C
- Hydraulique Urbaine	125	A C C T
- S A E P N'Kayi	80	F E D
6 - <u>Administration du Territoire</u>		
- Etude de création Société d'Aménagement Urbain	22,5	F A C
7 - <u>Commerce et Artisanat et PME</u>		
- Etude Développement Artisanat	35	
8 - <u>Tourisme et Environnement</u>		
- Plan Directeur du Développement Territoire.....	23,78	P N U D
9 - <u>Autres Lignes</u>		
- Village-Centre Lékana	100	F A C
TOTAL :	2.085,85	